Saint-Médard-sur-Ille	29 avril 2026
Délibération 2026-29	

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213502966-20260429-202629-DE

SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE

MAIRIE
35250 Saint-Médard-Sur-Ille
✆ 02.99.55.23.53
@: mairie@smdsi.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 23/04/2026 Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune, en séance publique sous la présidence de Monsieur Noël BOURNONVILLE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs, Noël BOURNONVILLE, Josiane DETOC, Gildas BOUREL, Gérard PASEK, Isabelle RENOUARD, Karine GUIBAUDET, Magalie DUFOUR, Michel FORGEOT, Laurie CHADEAU, Pierre GAUTIER DE LAHAUT, Marie-France HUNAULT, Anne-Sophie LAINNEME, Vincent LE FERRAND, Isabelle JARJAILLE.

Absents : Monsieur Tristan LE HEGARAT ayant donné pouvoir à Madame Magalie DUFOUR.

Secrétaire : Madame Magalie DUFOUR.

2026-29 VOIRIE : MARCHE PATA 2026

Chaque année une campagne d'entretien de la voirie est réalisée. Elle consiste outre les rénovations globales de certains tronçons, à la réparation de chaussée au « point à temps » ou « PATA » qui réside dans un répandage d'émulsion de bitume et de gravillons. Cette technique permet un entretien de la surface de la chaussée en lui redonnant de l'étanchéité et en limitant la formation des dégradations.

Deux entreprises ont été consultées. Leurs offres ont été présentées en commission. Les sociétés concernées sont : COLAS et POTIN TP.

Après présentation des conclusions de la commission voirie, le conseil municipal est invité à délibérer sur l'attribution de cette prestation et autoriser M LE MAIRE à signer le devis retenu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la proposition de la commission,
- **Attribue** le marché à la société POTIN TP pour un montant de 15 120.0€ TTC,
- **Autorise** M LE MAIRE à signer le devis.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
BOURNONVILLE

MAIRIE DE SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE ★ 35 ★